



PRÉFET DU NORD

Lille, le 13 décembre 2012

Communiqué de presse

LUTTE CONTRE L'ADDICTOLOGIE : L'ETAT MENE UNE ACTION PREVENTIVE ET DISSUASIVE



Yvan Cordier, directeur de cabinet du préfet du Nord, délégué départemental de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) a participé ce jeudi 13 décembre, aux 7èmes assises régionales de l'addictologie organisées par la coordination des associations régionales d'addictologie (Cara) Nord – Pas-de-Calais qui rassemble six associations régionales (Adalis, ANPAA 59&62, Eclat-Graa, Fédération Addiction, GT 59&62, Visa).

L'usage de drogues constitue, dans la région comme dans le reste de la France, un problème de santé publique majeur. Associé à une dimension festive et récréative, en partie idéalisé, ses impacts sanitaires, médicaux et sociaux sont multiples et les dégâts qu'il cause sont trop souvent minimisés.

En dépit des progrès réalisés ces dernières années, la région Nord-Pas-de-Calais est toujours placée dans une situation difficile en matière d'indicateurs sanitaires et tout particulièrement en matière de problématiques liées aux addictions.

C'est pourquoi les services de l'Etat sont pleinement mobilisés, en lien avec les professionnels de la santé, le réseau associatif et les collectivités territoriales pour faire reculer, de manière coordonnée, les comportements addictifs. Leur action s'inscrit dans le cadre d'un dispositif global de prévention et de répression, déclinant le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies (prévenir, communiquer, informer ; faire appliquer la loi ; soigner, insérer et réduire les risques ; former, chercher, conserver ; agir au plan international).

La Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, qui anime et soutient les efforts des partenaires publics dans tous les domaines de la lutte contre les drogues et les toxicomanies, a disposé en 2012 d'un budget de 750 000 euros pour mener des actions dans la région, à raison de 400 000 euros pour le Nord et de 350 000 euros pour le Pas-de-Calais. Ces projets sont mis en œuvre par des associations, collectivités, établissements scolaires... dans les domaines de la prévention des consommations, de la prise en charge sanitaire et médicosociale ou encore de l'application de la loi et de la répression du trafic.

Ces 7èmes assises étant plus particulièrement consacrées aux addictions au travail, Yvan Cordier a souligné le rôle de l'Etat, aux côtés des employeurs et des services de santé au travail, en matière de prévention mais aussi sur la prise en charge des salariés. L'agence régionale de santé (ARS) et la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), poursuivent ainsi leurs actions de santé collective en milieu de travail grâce au plan régional de santé au travail, le PRST2, et le Projet régional de santé, le PRS.

La détermination et la mobilisation des services de l'Etat pour prévenir les phénomènes d'addiction au travail et plus largement pour lutter contre les trafics de stupéfiants est totale. Il s'agit à la fois d'un problème de santé publique, mais aussi une lutte contre une activité criminelle.

Service régional
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - 59039 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 56 82 - www.nord.gouv.fr